



Les conseillers communautaires ont reçu ce mail le 8 juin:

« Le conseil communautaire initialement prévu le 24 juin est reporté à la date du 22 juillet.»

Pourquoi ce changement ? Un imprévu ?

Certainement pas les élections, prévues depuis un bon moment...

Une nouveauté ? Un virage démocratique dans la gouvernance intercommunautaire ?

Poursuivons notre lecture : « Conférence des maires jeudi 24 juin »

La conférence des maires à la place du conseil communautaire ?

Son ordre du jour :

1. Présentation de la stratégie départementale de déploiement de l'hydrogène
2. Évolution de l'organisation des services communautaires
3. Restitution de l'enquête de lectorat du magazine et des entretiens avec les communes sur la communication

Cela veut-il dire que ces sujets n'intéressent pas tous les conseillers ?

Que ces sujets ne regardent que les maires ?

Vont-ils être présentés une seconde fois en conseil communautaire ?

(Quel temps perdu pour les maires !)

Pour rappel, tous les conseillers communautaires sont élus au suffrage direct des électeurs. De plus, [le pacte de gouvernance n'a pas suivi la voie légale prévue.](#)

Ne voyez-vous vraiment aucun lien entre ce mode de gouvernance et les 66% d'abstention à la région ?